

Fonds spécial – Aide financière

Mission

Le Fonds spécial a été créé en 2009, pour permettre à un plus grand nombre de jeunes provenant de milieux défavorisés ou fragilisés, de s'inscrire et de jouer au soccer et de participer à des activités de soccer organisées par l'Association de Soccer de Brossard (ASB).

L'aide financière offerte par Le Fonds spécial sert à défrayer les frais d'inscription du joueur auprès de l'Association de Soccer de Brossard (ASB) ainsi que les coûts d'achat d'équipements pour la pratique du soccer.

Comité de sélection

Afin d'étudier, à leur mérite, les demandes d'aide financière et de lui faire des recommandations, le conseil d'administration de l'Association de soccer de Brossard (ASB) a décidé de former, pour un terme indéterminé, un comité de sélection composé de 4 personnes.

Critères d'admissibilité

Afin de pouvoir bénéficier de l'aide financière du Fonds spécial

- Le jeune doit être résident de Brossard;
- le revenu net des parents ou des personnes ayant la garde physique et légale du jeune ne doit pas excéder vingt-quatre mille (24 000) dollars (rapports d'impôts ou preuve de salaire récente à l'appui).

Toute demande soumise sera étudiée par le comité de sélection suite à quoi sa recommandation sera acheminée au conseil d'administration de l'Association de Soccer de Brossard (ASB). Nonobstant les critères d'admissibilité qui précèdent, le comité de sélection peut recommander l'octroi d'une aide financière à des jeunes dont la situation ne rencontre pas les critères d'admissibilité ci-haut mentionné.

L'Association de Soccer de Brossard (ASB) se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'aide financière et ce, à sa seule discrétion.

Modalités

Toute personne désirant faire une demande d'aide financière doit remplir le formulaire « Fonds spécial - demande d'aide financière » et y annexer une preuve d'âge et de résidence du jeune pour qui la demande est présentée ainsi qu'une preuve de revenus des parents ou des personnes ayant la garde physique et légale du jeune.

Lorsqu'une demande d'aide financière est acceptée, les frais d'inscription sont alors payés directement à l'Association de Soccer de Brossard (ASB) et des certificats d'achat d'équipements de soccer sont remis aux parents ou aux personnes légalement responsables du jeune. Ces certificats sont échangeables uniquement dans les magasins de sport, partenaires du fonds.

Note :

Le formulaire « Fonds spécial - demande d'aide financière » peut être obtenu en s'adressant au bureau de l'Association de Soccer de Brossard (ASB) dont les coordonnées sont les suivantes :

3105, boulevard. Rome
sur le côté gauche de l'aréna Michel Normandin
en face des terrains de tennis

Ou par internet :

www.soccer-brossard.com